

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3161 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUSTAFA ABDELLAH

Date de naissance : 14 05 1955

Adresse : CITE Djemaa Rue 13A N° 090451
Casablanca 05

Tél. : 06 61 72 75 46 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

dr. Samira GUASMIAT
Médecin Généraliste
C. U. d'Échographie Générale
Jamilia 5, Rue 62 N° 10, 10e étage Djemaa
Casablanca
05 22 59 75 10 = 065 35 69 88

Date de consultation : 07/02/2023

Nom et prénom du malade : MOUSTAFA ABDELLAH Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AFFECTIONS DIGESTIVES ET RESPIRATOIRES

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 07/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : AB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/02/23	C	1	120 DH	<p>Dr. Samira GUARINA Médecin Généraliste C.U. d'Échouïa Tzella 5, Rabat 022 59 75 70 = 065 35 50 33</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE JAMILA SARL AU 59-261, BD SAÏD CASABLANCA JAMILA 5 CD - CASABLANCA Tél: 05 22 37 19 15 IF: 50484284 - TP: 37300988 RC: 517591 - INPE: 092092562 ICE: 002865498000015</p>	07/02/23	481,80

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX

DR. Samira GUASMIATE

Omnipraticienne

C.U.Echographie générale

ICE : 001716682000066

Casablanca, le :

07/02/23

ORDONNANCE

LOT : 8647
UT. AV : 04-27
P.P.V : 47 DH 20

LOT : 3196
PER : 09-27
P.P.V : 46 DH 60

Laboratoires SOTHEMA
CARBOSYLANE
Boîte de 48 gélules (24 doses)
PPV 44.80 DH

6 118001 070886

SMECTA ORANGE VANILLE
3G SACHET B30

LOT : 22075
P.P.V : 52DH40

6 118000 011100

79,30

Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 79,00 DH

LOT 107043/FC16
PER 05/2025
PPC 67,90

Sans alcool

LOT : 64100
PER :
PPV :

DR. Samira GUAS
Médecin Général
C. U. d'Echographie Générale
Jamilia 5, Rue 62 N° 3
Casablanca
022 597570 = 06535

PHARMACIE SBATA CASA SARL AU
259-261, BD SAKIA EL HAMRA,
JAMILIA 5 CD - CASABLANCA
Tél.: 05 22 37 19 15
IF : 50484284 - TP : 37300988
RC : 517591 - INPE : 092052562
ICE : 002865498000015

52,40

79,30

41

79,00

51

67,90

6)

64,00

71

181,80

PHARMACIE SBATA CASA SARL AU
259-261, BD SAKIA EL HAMRA,
JAMILIA 5 CD - CASABLANCA
Tél.: 05 22 37 19 15
IF : 50484284 - TP : 37300988
RC : 517591 - INPE : 092052562

Jamilia 5, Rue 62 N°3, Cité Djemaa Ben M'sik Casablanca 20450

Tél : 0522597570 - 0665356992 e.mail : healthisgold@hotmail.com